



# MENTION « DROIT PUBLIC »

## MASTER 2 DROIT ET CONTENTIEUX PUBLICS APPROFONDIS

### Formation en Apprentissage

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Pauline TÜRK, Professeur en droit public

Master adossé au [C.E.R.D.A.C.F.F.](#) (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

#### Présentation et objectif

**Le Master 2 Droit et Contentieux Publics Approfondis forme des juristes publicistes susceptibles de prétendre à des postes à responsabilité dans le secteur public, d'intégrer par concours ou par contrat la fonction publique d'Etat ou la fonction publique territoriale, de passer l'examen du Barreau, d'intégrer un service juridique ou contentieux dans le secteur privé, ou de poursuivre en doctorat de droit public.**

En prolongement des enseignements dispensés en Master 1 Droit public, ce parcours de Master 2 permet de compléter et d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques en droit public, de parfaire la méthodologie et de stimuler la réflexion des étudiantes et des étudiants, grâce à un enseignement favorisant les échanges interactifs, les thématiques fondamentales et d'actualité, et offrant une spécialisation sur les divers aspects de contentieux publics.

Les enseignements au sein du master 2 droit et contentieux publics approfondis sont assurés par des universitaires spécialisés et par des professionnels expérimentés dans les domaines du droit et des politiques publiques (magistrats administratifs, avocats, haut-fonctionnaires, élus locaux, administrateurs, attachés, praticiens et responsables des différents services concernés). Les relations étroites avec les institutions et partenaires nationaux et locaux profitent favorablement aux étudiantes et aux étudiants, notamment dans le cadre des stages et des alternances.

Le parcours oriente vers les grandes problématiques liées à l'évolution du rôle de l'État, à l'adaptation des grands concepts du droit public, aux défis de la gestion des territoires, aux enjeux de la numérisation des administrations, aux spécificités des contentieux spécialisés (administratif, constitutionnel, européen, fiscal, étranger, marchés publics, urbanisme).

Les étudiants sont formés à traiter les questions juridiques relevant du droit public (fonction publique, commande publique, urbanisme, fiscalité, management public), à prévenir et à traiter les contentieux correspondants ; à développer une stratégie contentieuse, à préparer un recours ou bâtir une défense. Ils sont amenés à rechercher et traiter les sources, entraînés à monter un dossier, à formuler un conseil juridique. Ils apprennent à structurer un travail écrit scientifique ou analytique à travers la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage/d'alternance. Ils sont informés et invités à réfléchir et se positionner quant aux enjeux qui animent la réflexion des décideurs publics et des responsables administratifs, aux différents échelons de l'administration.

Sont proposés :

- Un module d'anglais juridique avec possibilité de passer des certificats
- Un module de méthodologie (principaux exercices des concours et de mise en situation professionnelle)
- Un module de professionnalisation (management public et RH, synthèse, résumé, rédactions d'actes, préparation de dossiers contentieux, procès simulés, Masterclass, concours de plaidoirie)
- Une clinique juridique
- Une formation en prise de parole en public

## Insertion professionnelle

Le M2 ouvre aux métiers de la fonction publique d'État, grâce à la préparation de concours administratifs catégorie A voire A+ et B (IRA, attaché de préfecture, attaché d'administration centrale ou déconcentrée, administrateur des assemblées) voire de la fonction publique territoriale.

Il mène aussi aux métiers de la justice et notamment au Barreau (préparation du CRFPA avec spécialisation en droit public) et à la magistrature administrative (concours TA et CAA, assistant de justice auprès du tribunal administratif)

Il ouvre aussi la voie vers des postes de juristes généralistes en droit public (marchés publics, service contentieux, service administratif et financier, conseil en affaires publiques, aménagement du territoire) dans le secteur privé (entreprises, associations) ou public (préfecture, collectivités territoriales, établissements publics, organisme publics ou para publics).

Il mène aussi aux carrières d'enseignant-chercheur.

## Conditions d'accès et prérequis

Le Master 2 « DCPA » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

**Étudiants du M1 droit Public de Nice :** après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

**Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat :** <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

## Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38166

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre **d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**.

Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprises : Tél. : +33(0)4.89.15.25.56

- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

## Maquette du M2 Droit et Contentieux publics approfondis (*sous réserve de modifications*)

Semestre 3 - Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
<b>UE1 - Compétences disciplinaires fondamentales</b>			<b>6</b>	<b>9</b>	
Droit public du numérique	30h	CC		3	Pauline TÜRK, Professeur des Universités (20h) Caroline LEQUESNE, MCF (10h)
Contentieux administratif approfondi	20h	CT - ÉCRIT 03H00		3	Lucile GUILBERT, Magistrate au TA de Nice
Droit public financier	20h	CT - ÉCRIT 03H00		3	Renaud BOURGET, Professeur des Universités
<b>UE2 - Compétences de spécialisation</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	
Organisation et réforme de l'État	20h	CT - ÉCRIT 02H00		2	Xavier LATOUR, Doyen de la Faculté de Droit et Professeur des Universités
Droit de l'action économique locale	20h	CC		2	Florence CROUZATIER-DURAND, Professeur des Universités
Contentieux fiscal	10h	CT - ÉCRIT 01H00		2	Marie-Odile DIEMER, MCF Droit public
<b>UE3 - Compétences d'ouverture</b>			<b>6</b>	<b>3</b>	
Gestion des politiques publiques	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourettes Levens
Modes alternatifs de règlement des conflits	10h	CT - ORAL : 10mn + 10mn		1	Marie-Odile DIEMER, MCF Droit public
Contentieux des étrangers	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Maître OLOUMI, Avocat (5h) Éric MATHIEU, Chef du Pôle contentieux du Bureau de l'éloignement et du contentieux du séjour (5h)
<b>UE4 - Compétences de professionnalisation (PPR)</b>			<b>6</b>	<b>4</b>	
Clinique juridique	20h	CC		2	Anne RAINAUD, MCF-HDR (10h) Simon DABOUSSY, Avocat (10h)
Anglais juridique + préparation au TOEIC	20h	CC		2	Danielle SULLIVAN, PRAG
<b>UE5 - Méthodologie (PPR)</b>			<b>6</b>	<b>2</b>	
Méthodologie (galops, recherche, projet tutoré)	30h	CC		2	Pauline TÜRK, Professeur des Universités François DIEU, Amaury EGLIE-RICHTERS, Avocat
Conférences d'actualité	20h	---		---	Gaël NOFRI, Adjoint au Maire de Nice Robert BOTTEGHI
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>	<b>240H00</b>		<b>30</b>	<b>24</b>	

Semestre 4 - Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
<b>UE6 - Compétences disciplinaires fondamentales</b>			<b>6</b>	<b>7</b>	
Actualités du droit administratif	20h	CC		3	Christophe TUKOV, Magistrat administratif, Juge à la Cour nationale du droit d'asile
Contentieux constitutionnel	20h	CC		3	Marc GUERRINI, Professeur de droit public (10h) Pauline TÜRK, Professeur des Universités (10h)
Contentieux européens	10h	CT - ORAL : 10mn + 10mn		1	Jules LEPOUTRE, Professeur des Universités
<b>UE7 - Compétences de spécialisation</b>			<b>6</b>	<b>5</b>	
Contentieux de l'urbanisme et de la construction	20h	CT - ÉCRIT 03H00		2	Florence. NICOUD, MCF HDR
Domaine public, droit portuaire et aéroportuaire	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Greta KESIC, Responsable service juridique Aéroport de Nice
Droit constitutionnel, parlementaire et gouvernemental	20h	CT - ÉCRIT 02H00		2	Julien Padovani, MCF Paris I (10h) Matthieu Dupas, Administrateur au Sénat (10h)
<b>UE8 - Compétences d'ouverture</b>			<b>6</b>	<b>3</b>	
Fonction publique et pratiques des RH	10h	CC		1	Audrey FRANCESCHINI, Attachée territoriale, Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge de l'Administration Générale à la Mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat
Procédure civile et pénale	10h	CT - ORAL : 10mn + 10mn		1	Cédric PORTERON, Avocat
Culture générale et juridique	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Déborah MONSCH, Ingénierie pédagogique
<b>UE9 - Compétences de professionnalisation (PPR)</b>			<b>6</b>	<b>5</b>	
Clinique juridique	20h	CC		2	Nicolas BEYLS, Magistrat administratif, Anne RAINAUD, MCF à Nice Sophia Antipolis
Pratique des marchés & contentieux de la commande publique	20h	CC		2	Simon DABOUESSY, Avocat (10h) Vanessa PARDO, Chargée de mission Direction des contrats publics, Métropole Nice Côte d'Azur (10h)
Prise de parole à l'oral	20h	CC		1	Romain MUSART, Consultant et formateur en prise de parole en public (10h) Isabelle WILM, Avocate (10h)
<b>UE10 - Projet Professionnel et de Recherche</b>			<b>6</b>	<b>4</b>	
Rapport Professionnel et/ou Soutenance ou Mémoire de recherche		CT - ORAL 30mn		2	Équipe pédagogique
Conférences d'actualité	20h	---		---	Intervenants professionnels
Grand Oral (sur Compétences disciplinaires fondamentales)		CT - ORAL 30mn Préparation & 25mn Exposé-discussion		2	Équipe pédagogique
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>210H00</b>		<b>30</b>	<b>24</b>	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

**Au total : 450H de formation et 20H d'examens**

### Contrôle des connaissances

#### Évaluations et examens

La formation consiste en dix unités d'enseignement, réparties sur 2 semestres.

Chaque matière, dans les unités, est évaluée, selon les cas, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

Pour les matières évaluées en contrôle terminal, une seule session d'examens est organisée par semestre.

La validation de l'UE10 repose sur le Grand oral final et la soutenance d'un rapport d'alternance/stage ou d'un mémoire de recherche.

La défaillance à un examen pourra, en cas de force majeure et sur décision exceptionnelle de la commission pédagogique du Master, donner lieu à un examen de rattrapage.

#### Rapport d'alternance

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise/établissement où s'effectue l'alternance.

La soutenance du rapport a lieu devant un jury composé d'au moins deux membres : le référent universitaire et le référent en entreprise/établissement ou son représentant. Le jury comprend au moins un enseignant-chercheur titulaire, ce qui peut nécessiter l'ajout d'un troisième membre.

#### Assiduité

L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle. L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

## Obtention du diplôme

Le M2 DPCA est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres. Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

**Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.**

## Moyens et méthodes pédagogiques

Les méthodes et techniques d'animation utilisées sont des exposés, cas pratiques, mises en situation et procès simulés. L'interaction avec les étudiants, co-acteurs de leur formation, est encouragée.

## Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet, à Moodle, aux livres numériques et à l'emploi du temps.

## Moyens techniques

Salles avec TBI ou Visioconférence, ordinateurs portables à disposition.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : [handicap@univ-cotedazur.fr](mailto:handicap@univ-cotedazur.fr)

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel : [handicap@formasup-med.com](mailto:handicap@formasup-med.com)

## Coût de la formation en Alternance

Le coût de la formation en apprentissage est de 10004€.

L'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Marine ROBERI au 07 88 91 84 95.

## Taux de réussite en 2022 : 75%

**Taux d'insertion professionnelle : à 6 mois : 64 % en emploi, 36% en études, 0% en recherche d'emploi**

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : [univ-cotedazur.fr/formation-continue-2](http://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2)

## Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

## Plagiat

« *L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat est considéré comme une fraude.* ».

## Pour tout renseignement complémentaire

**Faculté de Droit et Science Politique** - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 :  
Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : [droit.scolarite.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarite.master2@unice.fr) - Web : [droit.univ-cotedazur.fr](http://droit.univ-cotedazur.fr)

**Madame Pauline TÜRK**, Professeur : [pauline.turk@univ-cotedazur.fr](mailto:pauline.turk@univ-cotedazur.fr)

## Réseau ALUMNI

